

| | | |
|---|--|--|
| Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS | DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2017-04-01</u> | ANNEE 2017 <u>Objet :</u> TAUX D'IMPOSITION 2017 |
| <p>Le treize avril deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Franck CALAS, DE CLAVIERE Eric donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 8 avril 2017 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p> | | |

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des taux d'imposition et demande de se prononcer sur le maintien ou non des 3 taux d'imposition 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les taux qui restent inchangés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation : **12.10 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.75 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.26 %**

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION